



Problème d'écoulement "suspect" en limite de propriété

Par houpinaise, le 22/11/2008 à 15:53

Bonjour à tous.

Voilà ma situation: J'ai construit ma maison il y a maintenant deux ans, une tranchée de 60 cm de profondeur (datant de plusieurs années) limite mon terrain avec celui d'un de mes voisins, cette dernière rejoint quelques mètres plus loin un canal utilisé par plusieurs dizaines de maisons en aval. Dans cette tranchée sort 4 tuyaux (chacun de 10 cm de diamètre); d'un de ces derniers coule (très peu) un liquide noirâtre et nauséabond. Je suis allé voir mon voisin (que je ne connaissait pas, son entrée étant éloignée de plusieurs dizaines de mètres de la mienne et une haie d'arbres de plus de 3.5 mètres séparant nos deux terrains), ce dernier n'étant pas là, j'ai expliqué la situation à sa femme et lui est laissé mon numéro de téléphone pour que son mari me rappelle. C'était il y a 15 jours et depuis aucune nouvelle, du coup j'ai pris les devants et ai contacté la mairie. Une personne s'est déplacée, a regardé l'écoulement et a jugé que ce n'était pas un écoulement de fosse septique ou quelque chose du genre, il m'a orienté vers une personne de la communauté de commune (spécialisée dans les canaux et ruisseaux) qui doit passer dans quelques jours.

Voilà mes questions:

-quelquesoit la nature de ces écoulements (pluviales, drains, effluents), mon voisin a-t-il le droit de les verser directement et à l'air libre en limite de ma propriété sans les raccorder (par l'intermédiaire de tuyaux par exemple) à un "égout" ou à un regard?

-s'il s'avère (après la venue de la personne de la communauté de commune) que cet écoulement nauséabond vient de la putréfaction de végétaux (ce tuyau a l'air d'être obstrué par de multiples petites branches du noyer qui est juste à côté) mon voisin est-il dans l'obligation de faire le nécessaire pour pallier à ce problème?

-les 4 tuyaux de mon voisin se versant dans cette tranchée séparant nos deux terrains, mon voisin est-il dans l'obligation d'en assurer seul l'entretien (cela fait 2 fois que je passe une demi-journée, à enlever la terre et les feuilles empêchant l'écoulement et entraînant une stagnation)?

-ces écoulements rejoignant un canal communal, est-il à la mairie de faire ces démarches auprès de mon voisin?